# Votre Bulletin Municipal



# Année 2019 - Juillet



## Mairie: Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

#### **Contacts**

Téléphone: 02 54 30 81 28 / Télécopie: 02 54 30 97 71

Courriel: mairie.mouhers@wanadoo.fr



# **SOMMAIRE**

- 1 Achats et travaux
- 2 Manifestations passées
- 3 Manifestations à venir
- 4 Etat civil
- 5 Informations locales
- 6 Informations utiles
- 7 Jeux

breuses actualités

Mesdames, Messieurs,

Ce bulletin de l'été 2019 va vous permettre de découvrir les nombreuses actualités de votre village.

Vous trouverez au fil des pages, des informations sur les divers travaux en cours et les dossiers à traiter, toujours aussi complexes.

Vous pourrez consulter également différents renseignements qui pourront vous quider dans vos démarches du quotidien.

Nous avons essayé de retracer l'essentiel des dossiers gérés par l'équipe municipale au service de votre commune.

N'oublions pas la gestion quotidienne (entretiens divers et espaces verts, etc...).

Mais ce bien vivre est aussi le fruit de l'engagement de tous nos bénévoles qui animent nos associations de Mouhers, je tiens à les remercier.

Je vous souhaite une bonne lecture et de bonnes vacances.



Bien à vous,

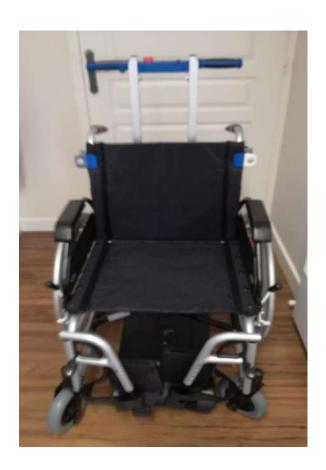
Le Maire, Barbara Nicolas

# des chenillettes glementation sur mpe d'accès pour

#### Achats:

La commune a fait l'acquisition d'un fauteuil roulant adapté sur des chenillettes afin de faciliter l'accès de la mairie, conformément à la réglementation sur l'accessibilité, pour un montant de  $5\,864,11\,$  €, ainsi qu'une rampe d'accès pour l'église pour un montant de  $410,40\,$ €.

Une subvention de l'état a été demandée.



L'achat d'un perforateur burineur a été réalisé pour les besoins de divers travaux pour un montant de 703,52 €.

Pour les cérémonies se déroulant à l'église, lors de baptêmes, mariages ou d'obsèques ainsi que celles de la salle multifonctions, la commune a fait l'achat d'une sonorisation pour un montant de 1 156,82 €.



#### Travaux réalisés en 2019 :

#### Fonctionnement: Entretien

- L'entreprise GUILLOT est intervenue afin d'abattre la cheminée sur le toit de l'ancienne école et effectuer une reprise de toiture et gouttière, pour un montant de 13 945,67 €.
- L'entreprise LABAYE a procédé à des travaux, très importants de fossés, busages, entrées de champs, sur la commune, pour un montant de 5 940 €.
  - Ces travaux qui n'ont pu être réalisés en 2018 ont été cumulés avec ceux de 2019.
- L'entreprise ROBIN a procédé à l'élagage en centre-bourg, des platanes, au presbytère et des acacias à la salle multifonctions ainsi qu'une portion sur la route de Limanges, pour un montant de 1 190 €.
- Le premier fauchage est bientôt terminé ainsi que le fleurissement du bourg et du cimetière.



Entretien du matériel communal.

#### Investissement

 La réhabilitation de la maison centre-bourg, en vue de la location, a commencé, les travaux vont se poursuivre jusqu'au mois de décembre 2019. L'achat de la maison centre bourg et du terrain a été réalisé pour un montant de 15 000 €.



- Le changement des radiateurs des logements du presbytère s'effectuera à la fin de l'été.
- <u>Voirie</u>: Un diagnostic de nos voies communales a été réalisé par l'A.T.D. (Agence Territoriale Départementale). Après concertation, nous procèderons aux travaux de voirie.

## Manifestations passées:

## En quelques mots:

#### • Le 9 décembre : Le marché traditionnel de Noël

Il a attiré beaucoup de monde venant rencontrer les nombreux exposants et commerçants, et pour certains courageux participer à la randonnée.

La traditionnelle tête de veau servie à la salle multifonctions a rencontré comme chaque année un très grand succès.

Tout le monde s'est ensuite déplacé jusqu'à l'église, pour assister au concert de chants de Noël donné par la chorale "A Capella".







• L'animation était assurée tout au long de cette journée par notre ami Bruno Parny « 'Les Fêtards' ».



 Pendant la période des fêtes de fin d'année, le village s'était paré de ses plus beaux atours.



• Le 23 décembre : Le Noël des enfants.



Tout a commencé par l'arrivée du Père Noël ...



Sous les yeux admiratifs des enfants.





Nos 21 petits enfants (et leurs parents) se sont laissés emporter par le spectacle "Le Royaume des Conteurs dans un monde magique".





Puis ce fut le moment tant attendu par les enfants, la distribution des cadeaux par le Père Noël.



Cette petite fête s'est clôturée autour d'un goûter et d'un pot de l'amitié pour les grands.

• Le 13 janvier 2019 : La cérémonie des vœux

Elle s'est déroulée à la salle multifonctions, ce moment de convivialité a réuni une assistance nombreuse.



Nous avons remis une prime d'encouragement à nos jeunes diplômés : Mr FRADET Thomas, Melle GIRAUD Solen, Melle HERAULT Clarisse et Mr PARNY Maxime.



Récompenses également aux participants du concours des maisons fleuries, offertes par le département ainsi qu'un exemplaire du livre « Himalaya » de Michel Barbaud, habitant de Bonnavois, offert par la commune. Les lauréats sont : Mme Brunaud, Mme Jabaud et Mr Furne.



#### • Le 27 janvier 2019 : Repas des anciens

Comme chaque année, un repas a été offert aux retraités. Nous avons passé un très bon moment autour d'un bon déjeuner. La journée s'est passée dans une bonne ambiance mais avec une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés.

Des colis ont été offerts à nos aînés qui n'ont pu se déplacer,

#### • Le 8 mai 2019 : Commémoration

La cérémonie s'est déroulée au monument aux morts, sous une pluie battante. Elle a été suivie d'un vin d'honneur offert par la municipalité.

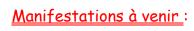
#### • L'association des retraités :

A organisé une soirée Cabaret à Thiers ainsi qu'une croisière sur les bords de la Loire.

#### • Le Foyer Rural :

Animations : Le Méchoui a été organisé le 23 juin.





#### • L'association des retraités :

<u>Animations</u>: Reprise en septembre

- . Après-midi jeux de société, le deuxième jeudi de chaque mois
- . Après-midi récréative et dansante, le dernier mercredi
- . Mise en forme, le mardi de 9h30 à 10h30
- « Atelier bien-être », le jeudi de 9h30 à 10h30

Mr et Mme Delève (Président et Secrétaire de l'association): 02 54 30 77 95

Roseline Rodet (Vice-présidente): 07 87 74 04 30

#### • Le Comité des fêtes :

Le 20 juillet 2019 : L'entrecôte frites

Le 22 septembre 2019 : Marché - Vide / grenier

De nombreux exposants sont attendus.

Président : Thierry Routet

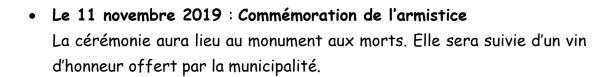
#### Le Foyer Rural:

Le 7 décembre 2019 : Concours de Belote

Président : Jean-Marie Bonin

#### Evènements et Loisirs Mouhersiens

Le 8 décembre 2019 : 19 ème Marché de Noël sur la place de l'Eglise



- Le 24 novembre 2019: Le repas des aînés
- En décembre 2019 : Le Noël des enfants La date vous sera communiquée ultérieurement.
- En janvier 2020 : La cérémonie des vœux La date vous sera communiquée ultérieurement.

# ETAT CIVIL



Décès des personnes domiciliées, nées et/ou inhumées au cimetière de Mouhers :

#### Année 2018

M. Marcel CHATIRON, le 18 décembre 2018

#### Année 2019

M. Jacques GOBIN, le 17 janvier 2019

Mme Renée ROINSOL, née MERCIER, le 23 janvier 2019

Mme Jeanne BLANCHET, le 4 février 2019

Mme Suzanne BARRAUD, le 23 février 2019

Mme Geneviève JOLLY, le 12 avril 2019

M. Gérard HYMBERT, le 7 mai 2019



#### <u>Informations locales</u>:

#### • Transports scolaires :

Nous vous informons des derniers changements pour la rentrée scolaire 2019/2020 :

Inscription pour les transports tous confondus, à partir du 4 juin 2019.

Fin des inscriptions : Support papier : le 20 juillet 2019

En ligne : le 25 juillet 2019

Majoration de 12 euros pour inscriptions après ces dates.

Les cartes scolaires sont valables 5 ans, donc prévenir les parents de ne pas les jeter, par contre l'inscription reste obligatoire tous les ans.

La distance entre deux points d'arrêt est de 2 kms sauf argumentation des familles.

## • Appartement à louer : Résidence du Presbytère

Un appartement de 82,86 m² au prix de 420 € mensuel.

S'adresser à la mairie pour toutes informations diverses.

Toute demande de location doit être faite auprès de l'OPAC qui effectue la gestion de nos appartements.

#### • Subventions :

La commune a subventionné un séjour au ski pour quatre enfants.

Une prime de 80 € a été attribuée à nos jeunes diplômés afin de les encourager.

• Collecte des déchets : A la sortie de Mouhers, route de Neuvy Saint Sépulcre

La mise en œuvre du nouveau mode de collecte sélective a été mise en place à compter du 1er juillet 2019.

Vous devez avoir reçu, le document de communication, qui a été remis à tous les usagers.

Comment trier vos déchets?



Il est formellement interdit de déposer des déchets autour des bornes, même si celles-ci sont pleines.

Le dépôt de ces déchets hors des bacs ou de tout autre produit sur la voie publique est un dépôt sauvage et constitue une infraction.

• Cours de Musique : Animés par M. Bruno PARNY

# **MOUHERS**

Salle Municipale - le samedi de 10H à 12H



# ATELIER DECOUVERTE MUSICALE

**Enfants et adultes** 

"Faisons de la musique ensemble avec ou sans notion de solfège " Ambiance et bonne humeur assurée

Renseignements auprès de l'association ELM

Tel: 06 8138 7191



 Saint-Jacques de Compostelle : Exposition été 2019 sur le Val de la Bouzanne et alentours

Un événement qui relie patrimoine, culture et itinérance autour du bien Unesco "Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France", dont la basilique de Neuvy.

Du 15 juin au 15 septembre 2019, cette exposition réunit près d'une vingtaine de villes du Pays de George Sand. Exposition de 80 photographies grand format des monuments et des sentiers des chemins, installées dans les villages de la communauté de communes Val de Bouzanne (Neuvy-Saint-Sépulcre, Briantes et Gargilesse).

Notre commune faisant partie des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle, expose 4 photos sur les murs de l'église. Un guide vous sera remis gratuitement, dans les mairies des communes participantes.



#### **Informations utiles:**

 Démarches administratives : Effectuez vos démarches administratives en ligne

La plus grande partie des démarches administratives se font désormais sur internet sur le site www.demarches.interieur.gouv.fr.

Ce site regroupe les démarches les plus courantes concernant les papiers officiels (carte d'identité, passeport), l'inscription sur les listes électorales, l'immatriculation d'un véhicule, le permis de conduire ou le dépôt d'une plainte.

Sont également présentes des informations plus spécifiques relatives aux armes, aux associations, aux volontariats, aux addictions, aux chiens dangereux ou à la déclaration d'une manifestation.



 Recensement militaire: L'organisation de la Journée Défense et Citoyenneté

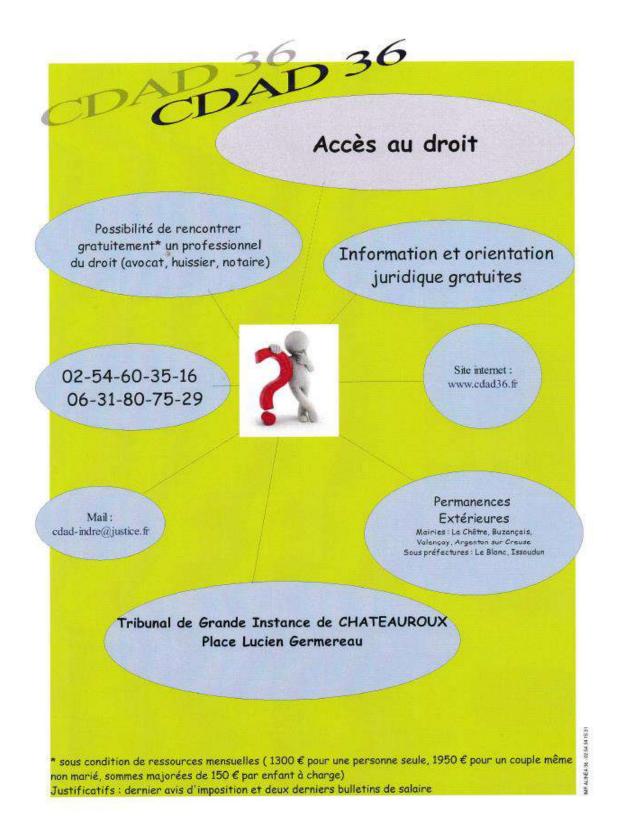


Vous trouverez tous les renseignements utiles sur majdc.fr



#### • CDAD 36:

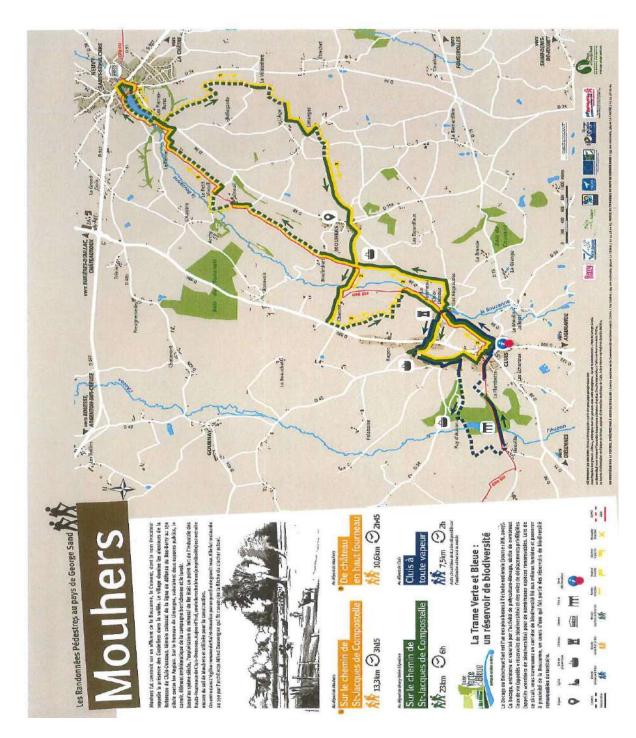
Vous trouverez ci-joint, l'affiche concernant le Conseil Départemental de l'Accès au Droit.





## • Randonnées pédestres :

En collaboration avec les journées pédestre au pays de George Sand, nous vous présentons les circuits élaborés sur la commune de Mouhers.



Un nouveau panneau sera prochainement installé en centre-bourg près de l'aire de pique-nique.

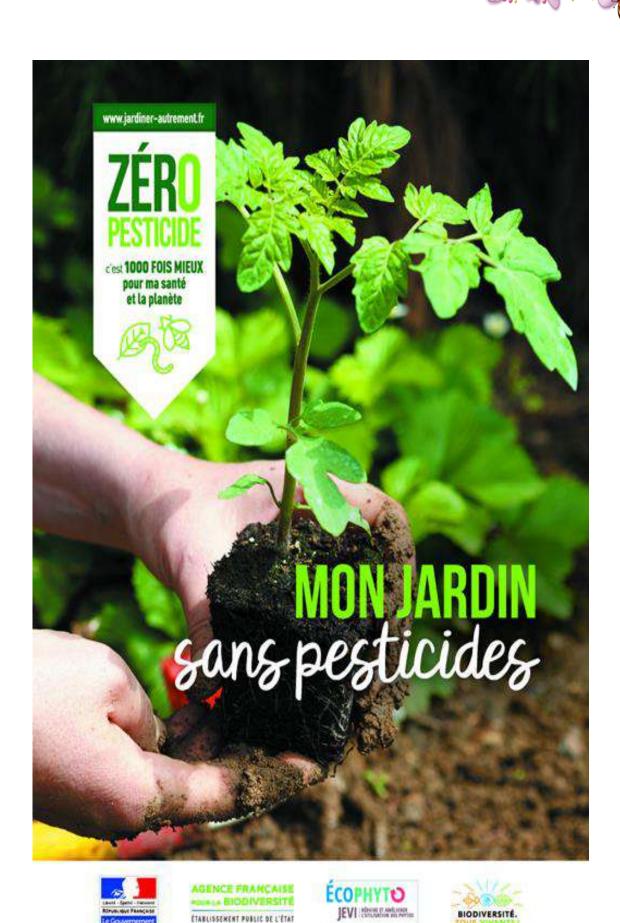
#### Pesticides dans nos villes et villages :

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la loi Labbé interdit la détention et l'usage de produits phytosanitaires par les particuliers.

Pour vous aider dans vos actions, l'agence française pour la biodiversité a transmis à l'ensemble des communes un kit de communication Ecophyto.

Vous trouverez ci-après le lien de téléchargement des outils <a href="https://afbiodiversité.fr/fr/zero-pesticide-le-kit-de-communication-ecophyto">https://afbiodiversité.fr/fr/zero-pesticide-le-kit-de-communication-ecophyto</a>



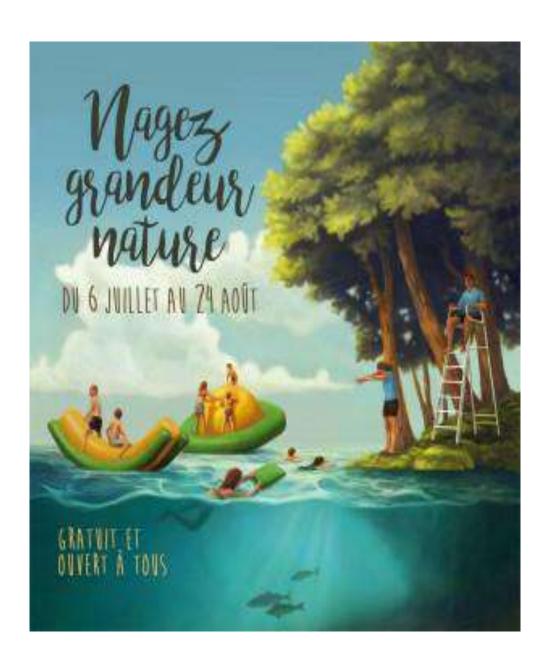






## • Opération « Nagez grandeur Nature :

Soutenue par le Département et organisée par le Comité Départemental de Natation, du 6 juillet au 24 août, sur 7 sites aquatiques naturels de l'Indre.



Cette opération est complétée par l'action « J'apprends à Nager »



Du 3 juin au 28 septembre, le Comité départemental de Natation propose sur le site de la Plaine Départementale des Sports à Châteauroux l'opération "J'apprends à nager", en partenariat avec le Département de l'Indre et le soutien financier de la Région et l'État. Destiné aux enfants âgés de 4 à 12 ans, ce dispositif propose un apprentissage de la natation en toute sécurité.

Pour tout renseignement complémentaire, je vous invite à prendre contact auprès de la Maison départementale des Sports au 02 54 35 55 55 ou auprès de la Direction de la Communication au 02 54 08 39 21.

Canicule: Adoptez les bons réflexes



# **EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe) www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr



Comité de défense de la gare d'Argenton :

## COMITÉ DE DÉFENSE DE LA GARE D'ARGENTON-SUR-CREUSE



ON ARRÊTE LE 3674 DE 19H POUR PARIS

Mardi 25 juin

Vendredi 12 juillet

Samedi 3 août

Jeudi 22 août

Lundi 16 septembre

NOUS AVONS D'AUTANT PLUS BESOIN DE CE TRAIN QUE TOUS CEUX QUI CIRCULENT APRÈS 10h VONT ÊTRE SUPPRIMÉS EN RAISON DES TRAVAUX!

Rendez-vous devant la gare d'Argenton à 18h40 à chacune de ces dates. Venez nombreux!

Comitedefensegareargenton@gmail.com www.facebook.com/sauvonslagaresncfargentonnaise/

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

Identification des animaux :

# Informations utiles



# Le fichier national d'identification

Centre d'appels 0810 778 778\*
\* 0,05 cents de la minute + prix appel local
112-114 avenue Gabriel Péri
94256 L'Hay les Roses cedex
contact@i-cad.fr



# Le service officiel dédié aux animaux perdus, vus, trouvés

Application gratuite téléchargeable sur les appstores
Site internet - filalapat.fr
Groupe facebook https://www.facebook.com/groups/1455216904795502/
Numéro dédié en cas d'animal perdu / trouvé 09 77 40 40 42 \*
\*cout d'unappel local sur poste fixe hors cout opérateur
contact@filalapat.fr

jidentifiemonanimal.fr

Toutes les informations concernant l'identification des animaux carnivores domestiques



#### L'inscription sur les listes électorales :

#### Comment voter?

#### L'inscription sur les listes électorales

Les modalités pour s'inscrire sur les listes électorales.

#### Principe

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire (L. 9 du code électoral).

Elle relève, à l'exception de certains cas, d'une démarche volontaire.

Afin de faciliter la participation des personnes qui remplissent pour la première fois les conditions d'inscription sur les listes électorales, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) les inscrit automatiquement sur les listes électorales :

- les personnes qui viennent d'acquérir la majorité (18 ans) ;
- les personnes qui viennent d'être naturalisées (sous réserve qu'elles aient la majorité) ;
- les personnes dont l'inscription est ordonnée par le juge.

#### Qui peut être électeur ?

Deux conditions cumulatives doivent être remplies pour demander une inscription sur les listes électorales :

- Avoir le droit de vote, ce qui implique de :
  - posséder la nationalité française (cf. « L'inscription sur les listes électorales complémentaires » pour les ressortissants d'un pays de l'Union européenne autre que la France)),
  - être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour. Ainsi, les jeunes qui atteignent la majorité au plus tard la veille du second tour du scrutin pourront voter à ce second tour uniquement.
  - o jouir de ses droits civils et politiques.
- Avoir une attache avec la commune au titre de son domicile principal, de sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant de société.



La preuve de l'attache avec la commune au titre du domicile principal peut être établie par l'un des moyens suivants (justificatif le plus récent possible):

- adresse portée sur la carte nationale d'identité ou le passeport en cours de validité;
- adresse portée sur un avis d'imposition, un bulletin de paie, un titre de propriété ;
- adresse portée sur une facture d'eau, d'électricité, de gaz.

Les électeurs peuvent s'inscrire à la mairie dès leur arrivée dans une commune.

Les jeunes majeurs de moins de 26 ans ont la possibilité de s'inscrire sur la liste électorale de la commune où leurs parents ont leur domicile principal, quand bien même ils ne résident pas dans la même commune (par exemple pour leurs études).

#### La qualité de contribuable

Sont concernées les personnes qui peuvent justifier qu'elles sont assujetties aux impôts locaux de la commune depuis au moins la deuxième année consécutive : taxes foncières, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises.

#### La qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique

Possède cette qualité toute personne qui a, pour au moins la deuxième fois sans interruption l'année de la demande d'inscription, la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle des contributions directes de la communes (payant ses impôts locaux dans la commune).

#### Où s'inscrire ?

- Soit à la mairie de son domicile ;
- Soit à la mairie de sa résidence à condition d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois;
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public;
- Soit à la mairie de la commune où l'on est assujetti aux impôts locaux depuis au moins 2
- Soit à la mairie de la commune où l'on a la qualité de gérant ou d'associé majoritaire ou unique de société depuis au moins 2 ans.

#### Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

- Par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr (téléservice disponibles dans toutes les communes à compter du 1er janvier 2019);
- Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées ;
- Par un tiers dûment mandaté en mairie avec les pièces exigées ;
- Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669\*02 et les pièces exigées.

Documents à fournir	Précisions	
Formulaire d'inscription	Cerfa n°12669*02 disponible en mairie ou <u>en ligne</u> ►	•
Pièce d'identité	Seuls la carte nationalité d'identité et le passeport permettent de justifier simultanément de son identité et de sa nationalité.	
	A défaut, vous devez fournir :	
	<ul> <li>une pièce justifiant de votre identité (par exemple : carte vitale, permis de conduire).</li> <li>Une pièce justifiant de votre nationalité (par exemple : acte de naissance de moins de trois mois, certificat de nationalité).</li> </ul>	

Justificatif d'attache avec la commune

Selon les situations, il convient de fournir l'une de ces pièces :

- S'il s'agit de votre domicile : un justificatif de domicile de moins de 3 mois :
- S'il s'agit du domicile de vos parents : un document attestant du lien de filiation + un justificatif de domicile du parent ;
- Si vous êtes seulement contribuable dans la commune : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis au moins 2 ans ;
- Si vous êtes gérant ou associé unique ou majorité d'une société figurant au rôle des contributions directes de la commune : une décision de nomination retranscrite au registre des décisions d'assemblée générale ou les statuts de la société ou une attestation délivrée par la société dont vous détenez des parts + dans tous les cas, une attestation sur l'honneur de la continuité de cette qualité.

#### Quand s'inscrire?

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales peuvent être déposées toute l'année auprès de la mairie.

En 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales afin de participer à un scrutin est le dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin.

Par exemple, pour l'élection des représentants de la France au Parlement européen qui aura lieu le 26 mai 2019 en métropole et le 25 mai en outre-mer, la date limite d'inscription sur les listes électorales est le 31 mars 2019.

A partir du 1er janvier 2020, il sera possible de s'inscrire jusqu'au 6e vendredi précédant le jour du scrutin.



#### Jeux: Solution page 37

3	8		4	9			6	
4	5		3		8	9		
6								
5		8			2	1		
2				8				6
		9	6			7		2
								4
		6	8		3		1	5
	2			4	9		7	3

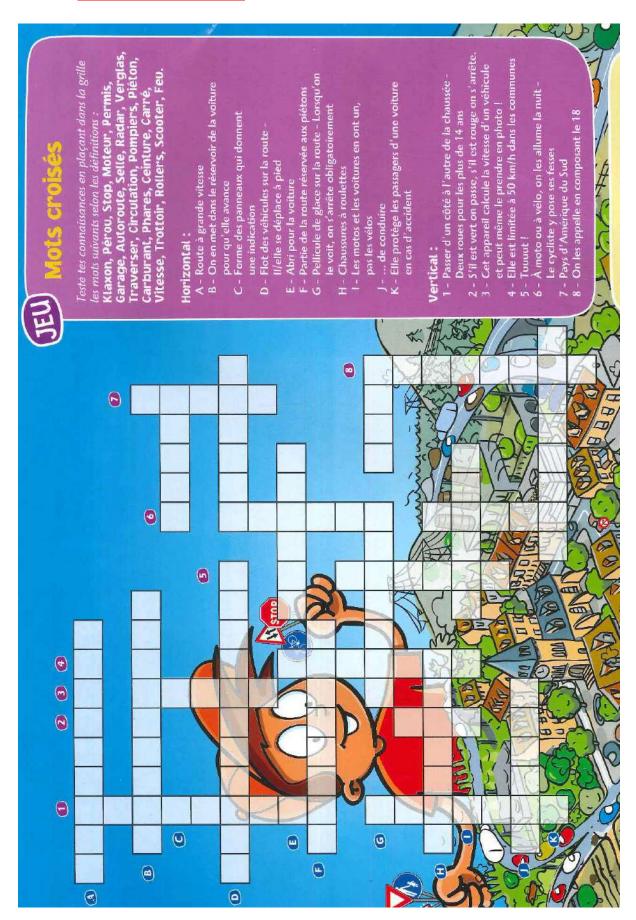
5				6	8		1	7
	4		3				8	
		8	4	7	5		6	9
	8	5		1				
				4		5	2	
3	9		1	5	7	8		
	6				4		5	
7	5		8	2				1

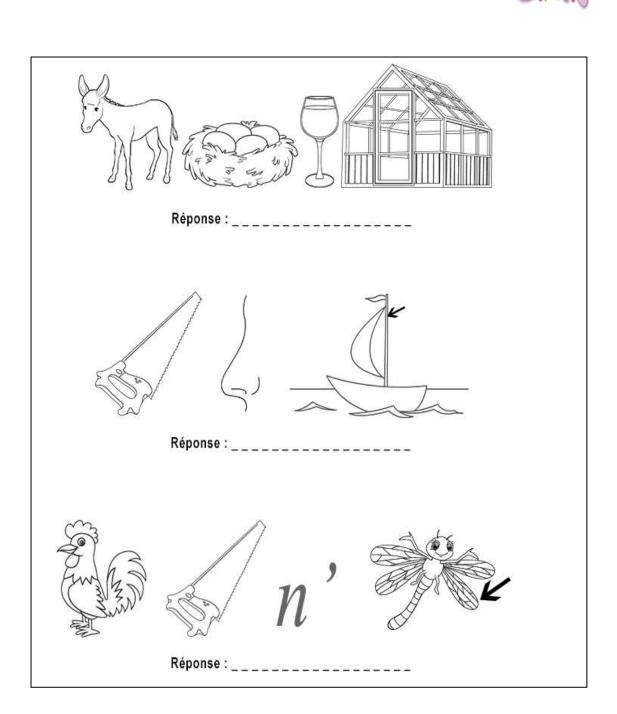
#### Thème: Au bord de la mer

ARC Ε В S Ε Α U G Ε E M Е U Е S Ε Ε U Ε G Ε Е

ALGUE
AMERRIR
BAIE
BARRAGE
CRABE
DIGUE
ECLUSE
ECUME
ELEMENT
ESTRAN

## Jeux pour les enfants:







# Solution des Jeux:

Page 35

3	8	2	4	9	7	5	6	1
4	5	1	3	6	8	9	2	7
6	9	7	2	1	5	4	3	8
5	6	8	7	3	2	1	4	9
2	7	4	9	8	1	3	5	6
1	3	9	6	5	4	7	8	2
7	1	3	5	2	6	8	9	4
9	4	6	8	7	3	2	1	5
8	2	5	1	4	9	6	7	3

5	3	9	2	6	8	4	1	7
6	4	7	3	9	1	2	8	5
2	1	8	4	7	5	3	6	9
4	8	5	7	1	2	6	9	3
9	2	6	5	8	3	1	7	4
1	7	3	6	4	9	5	2	8
3	9	2	1	5	7	8	4	6
8	6	1	9	3	4	7	5	2
7	5	4	8	2	6	9	3	1

Page 37

- 1 Anniversaire
- 2 Cinéma
- 3 Coccinelle

Ce bulletin municipal est réalisé en collaboration avec la Mairie, par Mme PINOTEAU Sylvie, Mme PLUMMER Karen Conseillers municipaux

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

\*\*\*

×



# **ANNEXES**

- Compte rendu des délibérations du Conseil
   Municipal de Mouhers du 22 novembre 2018
- Compte rendu des délibérations du Conseil
   Municipal de Mouhers du 19 décembre 2018
- Compte rendu des délibérations du Conseil
   Municipal de Mouhers du 28 février 2019
- Compte rendu des délibérations du Conseil
   Municipal de Mouhers du 11 avril 2019
- Compte rendu des délibérations du Conseil
   Municipal de Mouhers du 30 avril 2019